



Politiques et règlements

PR-017

Programme de prévention en santé et sécurité

Octobre 2022

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction et organisation de la santé-sécurité	4
2. Politique de santé et de sécurité de l'entreprise	4
2.1 Objectif	4
3. Rôles et responsabilités	6
4. Supervision en santé-sécurité	7
5. Politique d'achats et d'ingénierie	7
6. Surveillance de la qualité du milieu de travail.....	8
6.1 Personnel administratif et d'entrepôt.....	8
6.2 Personnel soignant ou œuvrant en régions isolées	8
7. Entretien préventif	9
8. Inspection.....	9
9. Surveillance de la santé.....	10
10. Méthodes de travail sécuritaires	10
11. Équipement de protection.....	11
11.1 Sélection des équipements de protection individuelle.....	11
11.2 Matériel défectueux et endommagé	11
11.3 Formation	11
12. Règlement sur la santé et la sécurité	12
13. Information sur la santé et la sécurité.....	12
14. Formation en matière de santé et sécurité.....	13
15. Enquête et analyse sur les accidents et incidents	15
16. Comité de santé et de sécurité	16
16.1 Général.....	16
16.2 Objectifs du comité de sécurité.....	16
16.3 Formation du comité de sécurité	17
16.4 Fonctions et responsabilités	17
16.5 Présidence	18
16.6 Membres du comité de sécurité.....	18

16.7 Responsable de la santé et sécurité	18
17. Mesures d'urgence	19
17.1 Incendie.....	19
17.2 Fuite de gaz ou explosion	20
17.3 Blessé grave.....	20
17.4 Panne électrique de longue durée	20
18. Premiers secours et premiers soins.....	21
19. Communication.....	22

PROJET

1. Introduction et organisation de la santé-sécurité

Le programme de prévention en matière de santé-sécurité de SIRIUSMEDx s'applique à l'ensemble de ses activités. Le présent document contient 17 sections.

Le programme de prévention contient également diverses annexes. Il s'agit notamment de :

- Orientation des nouveaux employés en fonction du poste occupé;
- Matrice des formations et procédures requises liées à la sécurité au travail selon le poste;
- Carnet d'utilisation d'un véhicule léger;
- Carnet d'utilisation d'un véhicule lourd;
- Carnet d'utilisation d'un véhicule hors-route;
- Inspection de sécurité en établissement;
- Inspection de sécurité en chantier;
- Déclaration d'accident, d'incident ou de maladie d'un employé ou d'un instructeur;
- Rapport d'enquête et d'analyse;

Le programme de prévention est un document pouvant évoluer au fur et à mesure que les projets progressent. L'équipe de gestion du projet peut avoir à faire face à des situations imprévisibles qui nécessiteront de nouvelles procédures d'exploitation. Le comité de sécurité examinera ces procédures et veillera à ce que les normes soient respectées ou dépassées afin de prévenir les accidents du travail. Outre la routine dans les bureaux administratifs et à l'entrepôt, une revue des risques spécifiques doit être effectuée lors de l'obtention d'un nouveau contrat et ce, en collaboration avec le client. L'intégration de l'analyse de risque doit se faire en amont du projet.

2. Politique de santé et de sécurité de l'entreprise

2.1 Objectif

L'objectif de SIRIUSMEDx est d'assurer la sécurité et la santé de ses employés en prenant toutes les précautions raisonnables pour les protéger contre les accidents du travail et les maladies industrielles.

L'objectif de ce programme est de garantir l'existence d'un système efficace de gestion de la santé et de la sécurité et une communication efficace de ce programme à l'ensemble du personnel de l'organisation. Ce programme contribuera à la création d'un environnement de travail où les risques potentiels sont correctement identifiés et contrôlés.

L'identification des dangers, l'évaluation des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle des risques sont des processus essentiels pour établir un système de gestion de la santé et de la sécurité. L'engagement de l'équipe de gestion de SIRIUSMEDx, qui doit s'efforcer de :

- Fixer et vérifier les objectifs de sécurité.
- Superviser la mise en œuvre du système.
- Maintenir les mécanismes de retour d'information nécessaires à l'amélioration continue du système.

La méthode préférée de réduction des risques doit être l'application habituelle attendue selon la loi :

1. Éliminer le danger à la source;
2. Substitution;
3. Contrôles techniques;
4. Mesures administratives
5. ÉPI¹

Les éléments clés du système sont :

- Engagement de la direction
- Planification de l'équipe
- Consultation des travailleurs et agir paritairement à l'aide du comité santé-sécurité
- Identification des risques, les corriger et les contrôler
- Formation des travailleurs
- Supervision et vérification de la gestion (Incluant la revue de direction annuelle)
- Amélioration continue

Le personnel en position d'autorité est responsable et redevable de la promotion liée à la santé-sécurité des employés, de définir les attentes, d'encadrer continuellement le personnel sous sa responsabilité et d'appliquer lorsque requis, toute mesure visant à remédier aux comportements présentant des écarts de conduite liées aux différentes règles en place. Chaque personne employée par SIRIUSMEDx a le devoir de travailler en toute sécurité et de promouvoir des pratiques de travail sûres, des conditions de travail sûres et des attitudes positives envers la prévention des accidents. La présente politique doit être présentée à tous les nouveaux employés.

¹ Le recours total à l'équipement de protection individuelle n'est acceptable que lorsqu'il est prouvé que toutes les autres méthodes sont techniquement irréalisables.

3. Rôles et responsabilités

Président de l'organisation :

- S'engager formellement à faire respecter les présentes exigences à l'ensemble de son organisation.
- Exiger des résultats en matière de santé-sécurité au sein de l'organisation à travers sa ligne hiérarchique.
- Fournir les ressources humaines, matérielles et financières pour respecter les exigences légales et les dépasser pour démontrer, à l'image de la mission même de SIRIUSMEDx, qu'il est du devoir d'être performant et prévenant.
- Tenir annuellement une revue de direction avec ses principaux collaborateurs et membres du comité de santé-sécurité afin de suivre l'évolution de la prévention et la performance organisationnelle en matière de santé-sécurité.

Personnel d'encadrement (gestionnaires) :

- Maîtriser le contenu du présent programme de prévention et l'appliquer de façon exemplaire.
- Exiger le respect des exigences du présent programme de prévention sur sa ligne hiérarchique respective.
- S'assurer que son personnel respectif détient toutes les formations nécessaires pour accomplir ses fonctions de façon sûre et sécuritaire
- Considérer des objectifs en santé-sécurité et performances attendus du personnel lors de l'embauche et de la revue de performance annuelle puis en assurer le suivi régulier en cours d'année.
- Participer activement aux activités de prévention de leur secteur respectif pour démontrer le leadership attendu.
- Assurer, lors d'accidents et incidents, la pleine prise en charge des mesures correctives nécessaires pour éviter toute récurrence possible au sein de l'organisation.

Responsable à l'approvisionnement :

- S'assurer que la conformité réglementaire et normative est considérée dans l'achat de biens, matériel et fournitures ainsi que tout contrat de service.
- Maintenir les fiches SIMDUT en place selon la réglementation en vigueur.

Employés :

- Prendre connaissance du présent programme de prévention et respecter les exigences demandées.

- Appliquer et respecter les procédures de secteur. Participer activement à leur amélioration continue.
- Maintenir une tenue des lieux exemplaire.
- Signaler toute préoccupation ou problématique en matière de santé-sécurité à son supérieur immédiat. Dans le cas de l'observation d'un danger éminent mettant à risque la vie d'un travailleur ou pouvant occasionner des séquelles importantes, agir avec immédiateté auprès du travailleur concerné et demander un temps d'arrêt avec son supérieur immédiat.
- Participer activement aux analyses d'accidents pour améliorer continuellement le milieu de travail où se déroule l'activité.

4. Supervision en santé-sécurité

Dans le cadre et nature des activités de SIRIUSMEDx, une partie des employés sont des professionnels de la santé et possèdent une forte expertise dans le domaine de la santé. Malgré cette forte autonomie et indépendance, il n'en demeure pas moins que l'organisation doit s'assurer que les risques auxquels ses employés sont exposés soient bien identifiés, connus et qu'ils soient bien maîtrisés par les employés.

Les membres de la supervision sont imputables de résultats en matière de santé-sécurité et de performance. À cet égard, le principe de diligence raisonnable est intégré systématiquement pour tout le personnel jouant un rôle d'encadrement au sein de l'organisation. Les modalités attendues en matière de cheminement sont abordées avec de plus amples détails dans la section [14 - Formation en matière de santé et sécurité](#).

5. Politique d'achats et d'ingénierie

Une considération pour la gestion du risque est intégrée au service d'approvisionnement afin de prévenir les risques en amont. Les aspects suivants sont considérés et évalués lors d'achats : réglementation locale et juridictions d'utilisation, favoriser les produits homologués répondant à des critères de qualité et de conception définis en matière de santé-sécurité même si ceux-ci ne sont pas toujours exigés par la réglementation, atténuation des impacts pour l'intégrité des travailleurs ou autres utilisateurs.

Lors de projets spéciaux exigeant une conception particulière, le responsable à l'approvisionnement implique les utilisateurs finaux afin d'optimiser et réduire les risques lors de la fabrication d'un bien ou de l'aménagement d'un nouvel espace. Au niveau contractuel, une considération est de mise en ce qui a trait les différentes clauses en matière de santé-sécurité avant l'attribution d'un contrat en sous-traitance ou avec un potentiel client.

6. Surveillance de la qualité du milieu de travail

Le principe de gestion de risque en matière de santé-sécurité chez SIRIUSMEDx est basé sur un principe bien simple : identifier, contrôler, corriger. Il n'en demeure pas moins que les mécanismes de prévention appliqués au sein de l'organisation doivent être rigoureusement exécutés et pleinement supportés par la direction. Différents mécanismes de prévention seront abordés dans les prochaines sections. Les grandes familles de risques observées sont les suivantes : biologiques, chimiques, ergonomiques, physique, psychiques et psychosociaux. Parmi l'inventaire des risques relevés, ceux-ci sont priorisés selon la nature de la gravité potentielle ou les conséquences immédiates d'une absence de mécanisme de contrôle. Les plans d'actions associés sont élaborés avec la participation active des travailleurs ainsi que des différents membres du comité de santé-sécurité.

Afin de faciliter l'identification des risques, nous analysons les risques sous trois groupes de fonction sont définies chez SIRIUSMEDx.

6.1 Personnel administratif et d'entrepôt

Définition du groupe de fonction

Comment nous identifions les risques, les contrôlons et les corrigeons sous cet angle

6.2 Personnel soignant ou œuvrant en régions isolées

Définition du groupe de fonction

Comment nous identifions les risques, les contrôlons et les corrigeons sous cet angle

6.3 Personnel œuvrant en formation

Définition du groupe de fonction

Comment nous identifions les risques, les contrôlons et les corrigeons sous cet angle

7. Entretien préventif

L'entretien préventif est un mécanisme mis en place chez SIRIUSMEDx afin d'éviter toute problématique en matière de santé-sécurité, bris matériel, défaillance et éviter ainsi tout risque lié à la continuité des affaires, que ce soit pour l'organisation elle-même ou dans la relation avec sa clientèle. Le calendrier expliquant la répartition annuelle des besoins liés à l'entretien préventif est réparti comme suit selon les catégories identifiées. En complément, les fiches d'entretien étant liées sont facilement accessibles pour les employés et sont conservées dans le registre.

- Inscrire un élément sur l'entretien préventif des équipements d'urgence au bureau en lien avec la responsabilité du propriétaire (idem pour les camps et les salles de formation)
- Inscrire comment nous validons la sécurité et le fonctionnement de nos différentes portes, de nos outils/équipements à l'entrepôt → Autre que médical
- Inscrire comment nous entretenons nos équipements médicaux (DEA/MDSA, paniers de sauvetage, planches dorsales...)
- Inscrire comment nous entretenons nos véhicules

Qu'est-ce qui est important : lien avec une loi/norme/règlement, il faudra penser à l'impact de ce que nous inscrivons (doit être suivi/observé), sommairement décrire notre approche par chacune des catégories, fréquence, responsable, annexe avec tableau d'entretien...

8. Inspection

Afin d'assurer une surveillance régulière du milieu de travail, SIRIUSMEDx élabore conjointement avec le comité de santé-sécurité, une routine d'inspection périodique des différents milieux auxquels ses employés sont appelés à œuvrer.

Les inspections sont réparties par zone d'activités : bureaux administratifs et entrepôt, les régions isolées ainsi que les salles/lieux de formation.

La fréquence établie est mensuelle et est planifiée à l'avance au calendrier annuel des activités de prévention de l'organisation pour permettre une préparation adéquate et structurée. Lors de ces inspections, une attention particulière est portée à l'environnement (milieu de travail) ainsi qu'aux installations, les équipements ainsi que les principaux outils. L'inspection est également ponctuelle (ex : salle de formation) avant l'exécution du contrat ou pour toute première visite des lieux par un employé/instructeur.

Une fois l'inspection terminée, elle est remise au supérieur immédiat (qu'elle nécessite ou non des actions correctives) et archivée par le responsable santé-sécurité. Toute mesure corrective doit être inscrite et suivie par le supérieur immédiat responsable de l'employé ou du sous-traitant. Il est primordial d'apporter une rétroaction et communiquer l'information aux autres membres de

l'organisation lorsque cela peut avoir une incidence en matière de santé-sécurité dans d'autres lieux ou lors d'activités similaires.

- Créer un formulaire d'inspection bureau
- Créer un formulaire d'inspection entrepôt
- Créer un formulaire d'inspection en clinique (régions isolées)
- Créer un formulaire d'inspection d'un lieu de formation
- Créer un guide d'inspection des lieux (dangers plus fréquents, exemples d'éléments à valider...)
- Créer une courte capsule de formation sur l'inspection des lieux de travail (instructeur et personnel soignant)

9. Surveillance de la santé

La raison d'être de l'organisation étant la protection de la vie humaine, SIRIUSMEDx s'engage à promouvoir la santé à plusieurs niveaux afin de favoriser la prévention et le bien-être de ses employés.

- Est-ce que nous voulons faire procéder à un examen médical pré-embauche ou uniquement un questionnaire ?
- Revoir nos critères minimaux et nos souhaits en termes de santé physique et mentale (v
- Il faut revoir le questionnaire médical SIRIUSMEDx et la fréquence de passation et décider une fréquence de révision du questionnaire
- Noter que parfois les clients en exigent également
- Voulons-nous d'autres éléments ?
 - o Acuité visuelle
 - o Analyse de laboratoire ? (NFS, Hb, Hct, MCV, MCHC, albumin, immunoglobulines, urée, créatine, bilirubine, ALT, AST, Gamma GT, LDH, triglycérides, bandelettes urinaire et microanalyse...)
 - o Tétanos
 - o Test de dépistage de drogue
- Liste de pathologies qu'on veut diffuser aux collègues avec autorisation du patient

10. Méthodes de travail sécuritaires

- Écrire le préambule
- Lister toutes les procédures de travail en lien avec la SST

11. Équipement de protection

Les équipements de protection individuelle sont fournis par l'employeur. Pour les employés qui ne fréquentent pas le bureau régional de Ste-Adèle, un remboursement peut être effectué sous forme de compte de dépenses.

Les éléments obligatoires de base sont les suivants :

- Bottes de sécurité répondant à la norme Chaussures de protection, CAN/CSA-Z195-14.
 - L'homme d'entrepôt peut avoir un soulier de sécurité plutôt qu'une botte.
- Dossard haute-visibilité couleur orange fluorescent de classe 2, niveau 2 conforme à la norme Vêtements de sécurité à haute visibilité CSA Z96-15 en bon état de fonctionnement (remplacement si trop sale ou déchiré)
- Gants anti-coupure. En l'absence de référentiel canadien, les exigences sont les suivantes en ce qui concerne la résistance à la coupure :
 - Norme américaine ANSI 105-2016 (protection minimale A3 – 1000-1499g)
 - Norme européenne EN388 (protection minimale C – 10 newtons ou 1019g)
- Lunettes de sécurité répondant à la norme Protection oculaires et faciaux, Z94.3.1-F16.
- Casque de sécurité répondant à la norme Casques de sécurité pour l'industrie, CSA Z94.1-15.
- Lampe frontale présentant une performance minimale de 300 lumens pour toute personne se déplaçant, travaillant à la noirceur ou pouvant être appelée d'urgence à tout moment.
- Protecteurs auditifs répondant à la norme Z94.2-F14 (C2019). La sélection de l'indice de réduction du bruit (IRB) doit assurer une protection assurant à l'utilisateur de ne jamais être exposé au-delà de 85 dBA (réf. quart de huit heures). Dans un environnement de plus de 100 dBA, la double protection est obligatoire.

11.1 Sélection des équipements de protection individuelle

La sélection ou l'ajout de tout ÉPI est coordonné par le comité de santé-sécurité et par un exercice d'analyse de risque à la tâche. Des ÉPI supplémentaires pourraient être requis pour des activités dont la nature s'étend en dehors du champ d'activité habituel.

11.2 Matériel défectueux et endommagé

Les équipements de protection individuelle défectueux ou endommagés ne doivent pas être utilisés.

11.3 Formation

Tous les employés qui doivent utiliser des ÉPI doivent être formés pour connaître au moins les éléments suivants :

- Quand l'ÉPI est nécessaire ;
- Quels ÉPI sont nécessaires ;
- Comment enfiler, enlever, ajuster et porter correctement les ÉPI ;
- Les limites de l'ÉPI
- L'entretien, la maintenance, la durée de vie et l'élimination des ÉPI.

Chaque employé concerné doit démontrer qu'il comprend la formation et qu'il est capable d'utiliser correctement l'ÉPI avant d'être autorisé à effectuer un travail nécessitant l'utilisation de l'ÉPI

Le confort et l'ajustement doivent faire l'objet d'une attention particulière. Un ÉPI mal ajusté n'offrira pas la protection nécessaire. Le port continu de l'appareil est plus probable s'il s'adapte confortablement à la personne qui le porte. Les dispositifs de protection sont généralement disponibles dans une variété de tailles. Il convient de s'assurer que la bonne taille est choisie.

Les ÉPI ne doivent pas être utilisés seuls pour assurer une protection contre les dangers, mais doivent être utilisés conjointement avec des protections, des contrôles techniques et conceptions permettant de réduire le risque.

12. Règlement sur la santé et la sécurité

À rédiger en faisant le lien avec le futur règlement SST de l'entreprise.

13. Information sur la santé et la sécurité

La communication des règles de sécurité se fait par :

- Discussion lors de l'orientation des nouveaux embauchés.
- Publication dans l'orientation des nouveaux embauchés.
- Affichage dans toute l'installation, dans des endroits bien visibles.
- Formation de remise à niveau saisonnière.
- Corrections et renforcements sur place par les supérieur immédiats.

14. Formation en matière de santé et sécurité

SIRIUSMEDx a une responsabilité importante dans l'apport de formation à ses employés afin de les supporter en matière de santé-sécurité. Cela passe par le développement initial et continu des employés en cours d'emploi. Une matrice par fonction de travail (secteur d'activités) est rendue disponible ci-dessous afin de déterminer les requis en matière de formation pour les employés.

Annuellement, cette matrice est révisée afin de tenir compte de l'évolution des besoins et les changements liés à la veille réglementaire. Des formations supplémentaires peuvent être ajoutées également suivant les tendances événementielles au sein de l'organisation ou chez le client. Il est à noter également que cette matrice est celle qui est désignée comme essentielle à l'interne chez SIRIUSMEDx. Des formations complémentaires pourraient s'avérer essentielles selon les requis et profils de risque dues à la nature des activités du client ou d'une modification de protocole interne.

Les requis sont analysés conjointement entre l'employé et son supérieur immédiat lors de l'orientation initiale de l'employé. Un tronc commun est requis pour tous. Celui-ci principalement les éléments suivants :

- Règles et politiques de sécurité générale (y compris le droit de refuser de travailler)
- Communication des risques
- Plans d'urgence : Communication, matériel de premiers soins et lieu de rassemblement
- Procédures relatives au Non-respect de la sécurité, aux accidents et aux quasi-accidents
- Politiques en matière de violence et de harcèlement sur le lieu de travail

L'employé de l'organisation s'engage conséquemment à ne pas exécuter une tâche lorsque la formation est considérée obligatoire.

Les formations à considérer pour les employés actifs dans les bureaux administratifs sont les suivantes :

- Secourisme en milieu de travail et utilisation d'un DEA + injecteur épinéphrine.
- Utilisation d'extincteurs.
- Ergonomie liée au poste de travail assis/debout et à la manutention
- SIMDUT
- Introduction aux risques électriques
- Loi C-21 (principe de diligence raisonnable). Personnel d'encadrement seulement.

Les formations à considérer pour l'entrepôt sont les suivantes :

- Secourisme en milieu de travail et utilisation d'un DEA + injecteur épinéphrine
- Utilisation d'extincteurs
- Charriot élévateur (ou transpalette)
- Ergonomie liée au poste de travail assis/debout et à la manutention
- SIMDUT et TMD
- Introduction au cadenassage et maîtrise des énergies dangereuses
- Introduction à la sécurité des machines
- Prévention et gestion du monoxyde de carbone
- Inspection du milieu de travail

Les formations à considérer en chantier/région isolée sont les suivantes :

- Utilisation d'extincteurs
- Ergonomie liée au poste de travail assis/debout et à la manutention
- SIMDUT
- Sécurité entourant le travail avec les hélicoptères (excluant les initiations de base réalisées par les pilotes avant le décollage)
- Conduite d'une motoneige dans un contexte professionnel
- Conduite d'un quad ou six roues dans un contexte professionnel
- Gestion du travail et prévention dans un contexte de climats extrêmes (température et blizzard)
- Gestion de la faune sauvage et prévention
- Introduction au cadenassage et maîtrise des énergies dangereuses
- Introduction à la sécurité des machines
- Prévention aux intoxications au monoxyde de carbone
- Inspection du milieu de travail
- Cyanure
- Gestion des dossiers d'invalidité

SIRIUSMEDx doit s'assurer que ses employés, une fois formés, démontrent l'aisance et les compétences nécessaires pour réaliser l'activité de façon contrôlée et sécuritaire. Des suivis d'efficacité peuvent être nécessaires après ladite formation. Toutes les attestations de formation sont consignées au dossier de l'employé. Advenant la présentation de procédures spécifiques ou de politiques, ces dernières sont signées par l'employé comme preuve de diffusion.

15. Enquête et analyse sur les accidents et incidents

La prévention des accidents est la clé pour éliminer les risques de blessures pour les employés et les pertes matérielles. Tirer les leçons des accidents passés est l'un des éléments clés de la prévention des accidents. Cette section traite des orientations à suivre pour tous les accidents entraînant des blessures pour les employés, des incidents (dommages matériels et passer-proches) ainsi que des situations dangereuses².

Il importe de rappeler que toute blessure, passé-proche (accident évité de justesse) ou situation dangereuse au travail doit être signalé au plus tard avant la fin du quart de travail au supérieur immédiat. Tel que prescrit à l'article 62, LSST :

L'employeur doit informer la Commission par le moyen de communication le plus rapide et, dans les 24 heures, lui faire un rapport écrit selon la forme et avec les renseignements exigés par règlement, de tout événement entraînant, selon le cas:

1° le décès d'un travailleur;

2° pour un travailleur, la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important;

3° des blessures telles à plusieurs travailleurs qu'ils ne pourront pas accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable;

4° des dommages matériels de 150 000 \$ et plus.

SIRIUSMEDx doit former son personnel à la démarche et principes d'enquête et analyse. La formation offerte est d'une durée de 7 heures. Il est important de ne pas se lancer dans le processus sans formation. La priorité de formation est accordée aux supérieur immédiats et personnel d'encadrement étant donné qu'ils connaissent bien le travail devant être effectué. De plus, il revient au supérieur immédiat de prendre la situation de l'accident en main et éliminer ou contrôler immédiatement les dangers pour les autres. Le supérieur immédiat est chargé de veiller à ce que les procédures appropriées soient suivies en ce qui concerne les soins médicaux, l'enquête et le rapport. En aucun temps, un employé n'est autorisé à enquêter et analyser un événement dont il a été victime.

² Une situation dangereuse est une situation qui concerne les équipements, l'environnement, les espaces ou les conditions d'exercice du travail qui peuvent affecter la santé ou la sécurité des travailleurs ou des personnes à proximité.

L'enquête et l'analyse d'accidents est une technique d'identification des risques post-accidents, c'est-à-dire qu'elle intervient après que l'événement s'est produit. C'est aussi une technique dite « analytique » puisqu'elle ne se contente pas de décrire une situation, mais elle s'interroge sur le pourquoi et le comment des événements.

Cette technique comprend deux grandes étapes :

1. L'enquête, qui sert à recueillir les faits ayant conduit à l'événement, et
2. L'analyse, qui consiste à questionner les faits afin de vérifier leur contribution à l'accident.

Cette technique vise l'identification de toutes les causes ayant contribué à la survenue de l'accident du travail, ainsi que l'application de mesures permettant l'élimination ou le contrôle des risques. Pour ce faire, la contribution de chaque composante du travail est questionnée : le Moment, l'Équipement, le Lieu, l'Individu, la Tâche et l'Organisation (MÉLITO).

En complément, la validation de l'analyse peut se faire avec l'arbre des causes ou à l'aide d'une tierce personne interne/externe.

Les modalités détaillées d'enquête et d'analyse ainsi que les outils relatifs peuvent être retrouvés dans le Manuel santé-sécurité :

- PR-009 Procédure d'enquête et d'analyse d'accident
- PR-009A Logigramme de la procédure d'enquête
- PR-009B Rapport d'enquête et d'analyse d'accident

16. Comité de santé et de sécurité

16.1 Général

Le comité de santé et de sécurité est un élément important de l'effort de gestion de la sécurité de SIRIUSMEDx. Les gestionnaires peuvent obtenir une aide précieuse dans leur domaine en travaillant conjointement avec les membres de leur comité.

16.2 Objectifs du comité de sécurité

- Faire participer toutes les travailleuses et tous les travailleurs à la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail;
- Identifier les risques, de les corriger et de les contrôler rapidement;
- Maintenir la communication entre les travailleurs et les gestionnaires.

16.3 Formation du comité de sécurité

Le comité doit être suffisamment important pour représenter tous les départements de l'établissement, mais doit avoir le nombre de membres le plus efficace possible pour aider à la réalisation des objectifs du comité.

L'adhésion au comité doit être volontaire et les rencontres ou activités associées se déroulent sur les heures de travail (rémunérées). Les membres s'engagent pour une durée minimale d'une année. Chez SIRIUSMEDx, la fréquence des réunions est établie à deux mois, soit six rencontres par année. Dans le cadre de l'accomplissement des mandats des membres du comité, quelques heures par mois doivent être allouées par la direction de l'entreprise pour mener à bien leur mission.

Les membres permanents du comité comprennent quatre personnes (deux représentant l'employeur et les deux autres les employés). Les membres sont répartis comme suit : un représentant de la direction, de la logistique, de la direction médicale et du personnel de soutien médical sur projet. L'objectif des membres permanents est d'assurer la continuité, d'apporter de l'expérience et de constituer une ressource pour le comité. Le président du comité est élu. Le président du comité dirige les réunions, élabore les ordres du jour et les procès-verbaux. De façon occasionnelle ou pour des sujets particuliers, un invité peut se joindre au noyau permanent. Cet invité peut apporter son expertise, être mandaté en raison de l'ampleur d'un dossier, etc. Sa participation se dissout au moment où ce mandat temporaire est effectué.

La formation est obligatoire pour les membres du comité de santé-sécurité ainsi que du représentant à la prévention. Les participants à ses formations sont réputés être au travail donc rémunérés. Une bonne connaissance du programme de prévention de l'organisation est également nécessaire et il est fortement suggéré d'en prendre connaissance pour tout nouveau membre du comité.

16.4 Fonctions et responsabilités

Le comité de sécurité :

- Choisir le médecin responsable des services de santé dans le milieu de travail et approuver son programme de santé
- Établir dans le programme de prévention, les programmes de formation et d'information en santé et sécurité du travail pour le personnel
- Participer à l'identification et à l'évaluation des risques présents dans le milieu de travail comme les contaminants et les matières dangereuses
- Choisir les moyens et les équipements de protection individuelle les mieux adaptés aux besoins des travailleurs
- Tenir le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours

- Recevoir les avis d'accidents et enquêter sur les événements qui ont causé ou qui auraient pu causer un accident de travail ou une maladie professionnelle puis soumettre des recommandations à l'employeur et à la CNESST
- Faire des recommandations à l'employeur en matière de santé et sécurité du travail en prenant connaissance des autres éléments du programme de prévention
- Recevoir les suggestions et les plaintes en santé et sécurité du travail, les prendre en considération, les conserver et y répondre
- Recevoir et étudier les rapports d'inspection effectués dans le milieu de travail
- Analyser les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles, transmettre à la CNESST les informations requises et le rapport annuel d'activités
- Accomplir toute autre tâche que l'employeur, les travailleurs ou leur association accréditée lui confient selon la convention

16.5 Présidence

Le président dirige la réunion, rédige les procès-verbaux et rend compte des activités du comité à la direction. Le comité est doté de deux co-présidents qui animent à tour de rôle les rencontres, le premier est nommé par l'employeur et le second est choisi par les employés au sein du comité.

16.6 Membres du comité de sécurité

Les membres du comité de sécurité ont les responsabilités suivantes :

- Assister à chaque réunion;
- Discuter des activités de sécurité et des actes/conditions non sécuritaires;
- Encourager à titre d'ambassadeur tous les employés à travailler en toute sécurité.

16.7 Responsable de la santé et sécurité

Aucune ressource dédiée exclusivement à la sécurité n'existe en raison du nombre d'employés dans l'organisation. Cependant, la responsabilité associée est attribuée au VP et chef de l'administration. Les tâches complémentaires sont les suivantes et peuvent faire état de discussion en tout temps, sur demande, au comité de santé-sécurité.

- Gestion des communications vers l'externe en matière de santé-sécurité;
- Faire état de l'avancement des différents programmes santé-sécurité actuels et à venir de l'organisation (mise en œuvre);
- Assurer le processus qualité des analyses d'accidents/incidents/manquements;
- Organiser et mener des séances d'orientation sur la sécurité pour tous les nouveaux membres du personnel;
- Recommander des alternatives dans les procédures d'exploitation et mécanismes internes;

- Agir comme une ressource d'information pour le comité de sécurité;
- Assurer la gestion documentaire et l'archivage de tous les documents et dossiers de l'organisation relatifs à la santé-sécurité (volet prévention) pour une durée minimale de 5 ans (10 ans pour le volet réclamation).

17. Mesures d'urgence

Afin de réduire les conséquences possibles et les impacts sur la continuité des affaires, SIRIUSMEDx doit pouvoir réagir efficacement en cas de situation d'urgence. Une séance d'information générale est donnée annuellement à tous les employés pour rappeler les lignes directrices en cas de mesures d'urgence et pour tenir compte également des mises à jour ou évolutions possibles du plan des mesures d'urgence. De plus, une simulation annuelle doit avoir lieu présentant un scénario différent. Un post-mortem, visant l'amélioration continue doit être effectué et documenté. Pour le personnel œuvrant à l'établissement du 2685 rue Rolland, St-Adèle, les situations suivantes peuvent survenir.

Ajouter une composante extra Québec (numéros d'urgence, procédure au Canada vs à l'étranger...) et désigner une personne responsable de communiquer les numéros d'urgence et procédure spécifiques à l'employé ou instructeur.

17.1 Incendie

En cas d'incendie, tenter immédiatement d'intervenir avec les extincteurs de type ABC présents aux endroits stratégiques si vous êtes à l'aise pour le faire. Si vous n'êtes pas confortable, demander à un collègue de proximité. Une intervention rapide peut empêcher le feu de prendre une ampleur considérable. Il est primordial de déployer l'agent à la base des flammes. Dès la situation maîtrisée, avisez les services d'urgence tout de même.

Si vous êtes seul et que vous n'êtes pas à l'aise pour intervenir ou que la situation est hors de contrôle:

1. Déclenchez les alarmes de secteur (clarifier les types d'alarme à La Rolland, reliés ou non à une centrale, qu'arrive-t-il au niveau du changement de pression des gicleurs...)
2. Composez le 911 en expliquant la situation
3. Assurez-vous que vos collègues présents dans les bureaux et l'entrepôt sont avertis, sinon, avertissez-les et évacuez suivant les voies d'évacuation prévues et rejoignez le point de rassemblement A. (Voir si le plan d'évacuation de La Rolland est à jour, identifier les sorties, identifier le point de rassemblement A devrait être min 200 mètres du bâtiment et contre les

vents dominants du secteur, est-ce que les trousse, le DEA et autres équipements sont identifiés?)

4. Advenant des vents défavorables, dirigez-vous au point de rassemblement B (Placez un point d'évacuation B dehors dans le sens opposé du vent du point A).
5. Identifiez-vous auprès du responsable du dénombrement portant le dossard haute visibilité. Le responsable doit prendre les présences à partir de la liste des employés. Lors de son absence, sachez à l'avance qui prend le relais en cas d'urgence. Questionnez vos employés si des visiteurs ou représentants quelconques se trouvaient également avec eux lors du début de l'incendie. (Créer une trousse portative d'évacuation et désigner un responsable du dénombrement et un remplaçant dans les plus fréquents au bureau, mettre dans la trousse un dossard haute-visibilité, 2-3 crayons à mine, la liste des employés avec téléphone, un pad de papier, la liste des contacts du bâtiment La Rolland, contacts d'urgence ou numéros importants autour, sifflet)
6. Une fois le personnel évacué, désignez un membre de l'organisation qui agira à titre de vigie pour accueillir les services d'urgence et les orienter sommairement. En temps froid, prévoir un véhicule pour que les gens puissent se réchauffer sans s'exposer aux fumées et aux flammes.

17.2 Fuite de gaz ou explosion

Un approvisionnement en gaz dessert le bâtiment. Malgré le fait qu'il n'est pas utilisé pour les locaux de SIRIUSMEDx, un risque demeure en cas de fuite dans toute section adjacente. Suivre la procédure prévue par votre locateur ou si absente, indiquez les étapes à respecter.

Procédure existante ou non ? Est-ce qu'il existe un système LIE, est-il entretenu ? Est-ce qu'il y a une alarme sonore ? Est-ce que nous allons l'entendre ? Sinon rédiger les étapes. Prévoir procédure d'évacuation spécifique en fonction de la conduite peut aller à quelques centaines de mètres...

17.3 Blessé grave

Procédure de prise en charge d'une situation avec blessé grave (avis CNESST, prise en charge contact en cas d'urgence etc...) basée sur CNESST

17.4 Panne électrique de longue durée

Rédiger notre plan en lien avec la panne électrique pour la contingence des éléments critiques, ce que le locateur a prévu faire dans son plan d'intervention (éclairage, chauffage d'appoint, gicleurs qui peuvent gelés, dommages possible à notre matériel...)

En ce qui concernant les situations d'urgence en chantier/région isolée. Elles peuvent être nombreuses avec une complexité très variable l'emplacement et la nature des activités. SIRIUSMEDx agit normalement en tant qu'aide médicale mais non à titre de coordonnateur de mesures d'urgence ou responsable de plan des mesures d'urgences (PMU). La responsabilité est normalement limitée dans le sens où le client possède déjà un PMU établi. L'intervenant de SIRIUSMEDx actif au site doit avoir pris connaissance du PMU du client, connaître son rôle et responsabilités (si applicable) avant de se rendre au site. Cette information doit être fournie par le client lors de la rencontre de démarrage du projet (pré-mobilisation).

Dans les situations où SIRIUSMEDx assure un mandat beaucoup plus élargi en raison de la petite taille du campement, les situations suivantes doivent être assumées par l'organisation.

- Quelles sont nos limites de responsabilité sur un plus petit site, clairement définir ce qu'on peut faire de ce qu'on refuse de faire (compétences/connaissances de nos médecins)
- Rédiger des procédures/protocoles clairs pour les situations d'urgence en régions isolées lorsque le client n'a pas de PMU

Toute gestion de crise interne/externe doit être suivie selon le schéma de communication de SIRIUSMEDx. De plus, il est formellement interdit de communiquer des informations et de transmettre des images (photos, vidéos, etc.) sur les réseaux sociaux.

18. Premiers secours et premiers soins

La direction a la responsabilité de s'assurer que des services de premiers secours sont fournis et maintenus pour les employés. À cet effet, une trousse de premiers soins est disponible à l'entrepôt, une seconde dans les bureaux administratifs ainsi qu'une troisième dans la salle de formation. Le contenu des trousse est conforme à la norme CAN/CSA Z1220-17.

SIRIUSMEDx dispose, à l'établissement de Ste-Adèle, de secouristes en milieu de travail ou détenant des qualifications supérieures en nombre suffisant. La liste des employés qualifiés est affichée à l'entrepôt et dans les bureaux administratifs et est révisée annuellement.

Tout employé souffrant d'une blessure ou d'une maladie qui est, ou pourrait être, liée à son travail doit en informer son supérieur immédiat dès que possible.

La direction doit veiller à ce qu'un enregistrement de chaque blessure ou maladie nécessitant des premiers soins soit conservé dans le registre des accidents. Le registre des accidents est conservé pendant dix ans et est contrôlé par le responsable santé-sécurité de l'organisation.

Les statistiques sur les premiers secours sont examinées par le comité de santé-sécurité afin de déterminer les tendances et de recommander un plan d'action pertinent si jugé nécessaire.

19. Communication

Le responsable doit veiller à ce qu'un moyen de communication soit mis en place dans l'ensemble de l'établissement pour permettre d'obtenir rapidement des services de premiers secours. Pour chaque projet en régions isolées, un plan spécifique est rédigé et le point est adressé avec l'ensemble des clients.

PROJET